SPES
SOUTIEN POUR L'ENFANCE EN SOUFFRANCE
Association SPES FRANCE

■ Charte des Parrains-Marraines ■

« Qui sauve un enfant, sauve l'humanité »
« Who saves a child, saves humanity »
« Quien salva a un niño, salva a la humanidad »

I. Présentation générale de SPES et principes fondateurs

SPES (**S**outien **P**our l'**E**nfance en **S**ouffrance) est une association philosophique philanthropique et apolitique, régie par la loi de 1901.
Elle a pour vocation d'apporter une aide concrète à l'enfance défavorisée, en particulier au Togo. Son action se traduit par la création et la gestion des Maisons de l'Enfance (à Lomé et à Kpalimé), où les enfants sont entièrement pris en charge : hébergement, alimentation, santé, éducation et accompagnement vers l'autonomie.

Les financements proviennent de plusieurs pays : Islande, France, Italie, Belgique, Autriche, États-Unis, etc…, et le Conseil d'Administration reflète cette dimension internationale. Tous les membres sont bénévoles et travaillent à leurs frais ; seuls les employés togolais responsables du quotidien des enfants perçoivent un salaire.

Les principes fondateurs sont :
- le bénévolat intégral ;
- une aide totale et durable, bien au-delà du simple soutien scolaire ;
- le respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (ONU1989) ;
- la transmission des valeurs : Liberté, Egalité, Fraternité

Un point essentiel est que les enfants de SPES ne sont pas adoptables, mais uniquement parrainés. Le parrainage vise à sauver des vies, accompagner vers l'éducation et la citoyenneté, et offrir aux enfants la possibilité de rendre un jour à leur communauté les bienfaits reçus.

II. Le parrainage

- Gestion du parrainage :

Le parrainage peut être individuel, collectif ou en co-parrainage.
Il s'agit d'un engagement moral et affectif, autant que d'un soutien financier.

- Individuel : 80 € par mois
- Co-parrainage : - 2 parrains 40 € /mois/personne
  - 3 parrains 27 € /mois/personne
  - 4 parrains 20 € /mois/personne
- Don mensuel pour tous les enfants : minimum 20 € /mois/personne.

NB : Tous les dons sont défiscalisables. Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 75 % du montant de vos versements dans la limite de 1 000€ / an (et de 66% dans la limite de 20% de votre revenu net imposable).

Les règlements se font par virement automatique via le RIB SPES selon périodicité choisie : mensuelle, trimestrielle ou annuelle.

Les parrains/marraines doivent garder en mémoire que leurs filleuls évoluent dans une culture différente, ce qui implique respect et ouverture.

- Relations avec le filleul(e) :

- Correspondance :
  E-mail, lettres, cartes, dessins et photos sont essentielles.
  Elles stimulent la motivation scolaire, valorisent l'enfant et renforcent le lien affectif.
- Cadeaux :
  Il est déconseillé d'envoyer de l'argent, des aliments, des médicaments ou objets inadaptés. Les présents doivent être légers, utiles et achetés de préférence localement.
- Visites :
  Elles sont encouragées, car elles renforcent les liens et valorisent les enfants, à condition de respecter les consignes des responsables.

- Durée du parrainage :

En principe jusqu'à ses 18 ans, mais prolongeable jusqu'à 24 ans si l'enfant n'est pas autonome. Il est possible de réorienter l'aide vers un autre enfant.

III - Relations avec SPES

SPES veille à la bonne utilisation des fonds versés.
Au sein de SPES, un responsable des parrains Marraines fait le lien entre les directrices des 2 centres et les parrains et marraines.
Des nouvelles des 2 centres sont mensuellement transmises aux parrains et marraines.
Il a été créé une structure associative SPES TOGO composée de bénévoles locaux qui coordonnent les équipes salariées sur place, font le lien avec les autorités institutionnelles et assurent les relations avec SPES. Ils agissent selon les statuts et un protocole ratifié.
Les échanges réguliers sont essentiels pour assurer la transparence et la confiance.

IV CONCLUSION

La charte des parrains-marraines insiste sur une vision humaniste de SPES : sauver et accompagner des enfants vulnérables, leur offrir une vie digne, une éducation complète et une perspective d'avenir. Le parrainage ne se limite pas à une aide financière : il est un engagement de cœur, de respect et d'échange inter-culturel.

Les parrains ont un rôle essentiel, non seulement pour la survie et l'épanouissement des enfants, mais aussi comme partenaires d'un projet collectif, solidaire et fraternel.
SPES repose sur la transparence, le bénévolat et la volonté de bâtir des ponts entre cultures, dans un esprit de partage et de responsabilité commune envers l'humanité

V – Contacts

Site internet : spes-France.fr

Présidente de SPES FRANCE: Françoise Marchant : fmdass@gmail.com

Responsable Relations Parrains/Marraines : Valérie Porte : valerie.porte@gmail.com